

**COMMUNE DE GENNES**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation :  
02/12/2025

Date d'affichage :  
10/12/2025

**DELIBERATION**

**Le huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

**Membres présents** : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Anne-Sophie PARRIAUX, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

**Membres excusés** : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY

**Membres absents** : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

**Participait également** :

**Secrétaire de séance** : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **251208 : Contrat de vérification technique des établissements communaux recevant du public**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat de vérification technique des établissements communaux recevant du public qui avait été souscrit avec la société DEKRA est arrivé à échéance. Afin d'assurer la vérification réglementaire des bâtiments de la commune, Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat auprès de la société DEKRA.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat auprès de la société DEKRA et de souscrire un contrat avec cette dernière pour une durée de trois ans sur la base des tarifs suivants :

Type de prestation	Montant année 2025
Vérification des installations électriques de la mairie	135 € HT
Vérification des installations électriques de la salle polyvalente	240 € HT
Vérification des installations gaz, réseau et appareils de cuisson de la salle polyvalente	200 € HT
Vérification des installations électriques de la cantine	90 € HT
Vérification des installations gaz, réseau et appareils de cuisson de la cantine	90 € HT
Vérification de l'élévateur de personnes à mobilité réduite de la cantine	90 € HT
Vérification des installations électriques de l'église	135 € HT
Vérification des installations électriques des ateliers municipaux	90 € HT
Vérification des installations électrique de l'école primaire et bibliothèque	240 € HT
Vérification de l'élévateur de personnes à mobilité réduite de l'école primaire	90 € HT
Vérification des installations électriques de l'école maternelle	135 € HT
<b>Montant global</b>	<b>1 535 € HT</b>

Le Conseil municipal autorise le maire, et le 1<sup>er</sup> adjoint à signer ce contrat.

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture